



La pratique instrumentale prolongement de l'éducation musicale

Présentation

La démarche Willems® se fonde sur les rapports psychologiques existants entre la musique, l'être humain et le monde environnant. L'étude de leurs éléments constitutifs et de leurs ordonnances respectives a permis l'élaboration d'une progression qui s'en inspire, les respecte, les développe.

C'est une éducation musicale et instrumentale active qui fait appel à la réceptivité, l'imprégnation, la reproduction mais aussi à l'expression de l'être et son inventivité.

Cet événement poursuit les objectifs suivants : découvrir, expérimenter, approfondir la proposition pédagogique d'Edgar Willems ; explorer la transmission de l'art vocal et instrumental, croiser la pensée d'Edgar Willems avec l'expérience des artistes interprètes invités.

Planning / horaires

Durée de la formation :

- Dimanche 13 juillet : accueil, inscriptions, remise des documents à partir de 14h
- Du Lundi 14.07 à 9h30 au Samedi 19.07 à 18h00

Voir le planning détaillé en Annexe 1.

Nombre total d'heures : 35 h de cours et de concerts

Programme

→ Cours publics - Leçons pratiques :

La pédagogie Willems® couvre un spectre très large de l'éducation musicale, depuis la petite enfance jusqu'à la formation musicale (solfège). Il s'agira, durant ces leçons, de parcourir les grands axes de la progression Willems®, d'en décliner les caractéristiques et d'explorer les nuances créatives des réalisations concrètes : observation, débat, pratique pédagogique.

Avec la participation d'enfants issus des écoles de musique associées Willems® de la région lyonnaise.

→ Ateliers pratiques :

- **Les 3e et le 4e degrés willemsiens** : contenu et préparation du professeur; leçons pratiques de chacun de ces deux degrés avec Franca Cividino et Christophe Voidey ;
- **Harmonie pratique** au clavier avec Christophe Voidey ;
- **Pédagogie instrumentale**, vers l'art du piano avec Nicolas Stavy, du violon avec Marie-Annick Nicolas, du violoncelle avec Patrick Gabard ;
- **La voix, le chant, l'improvisation** avec quatre chanteuses du chœur Spirito ;
- **La direction de chœur** avec Thibaut Louppe.

→ Concerts : tous les jours (à l'exception du vendredi 18.07).

L'accès aux concerts est gratuit pour les stagiaires.

Lundi 14.07 – 20h45

Grande salle des Chartreux

Récital de piano par Nicolas Stavy

Mardi 15.07 – 20h45

Grande salle des Chartreux

Récital violon par M-Annick Nicolas ;
au piano : Agnès Graziano

Mercredi 16.07 – 16h00 et 17h30

Grande salle des Chartreux

Spectacle Zoophonia
par 4 chanteuses du chœur Spirito

Jeudi 17.07 – 20h45

Grande salle des Chartreux

Trio «Tutti» avec piano :
Didier Schneider, Patrick Gabard et
Danièle Lederlin

Samedi 19.07 – 10h45

Grande salle des Chartreux

Concert de musique de chambre
Laura Cividino (alto)
& Franca Cividino (piano)

Samedi 19/07 - 17h00

Primatiale St-Jean-Baptiste de Lyon

Concert de clôture par le Willems®
International Choir.

Direction : Clara Baget

Préparation vocale : Benjamin Lunetta,

Piano : Benjamin d'Anfrey

→ Conférences :

L'accès aux conférences est ouvert au grand public.

Lundi 14.07 – 18h – Grande salle des Chartreux

Le mouvement Willems : un récit illustré

Béatrice Chapuis

Mardi 15.07 – 18h – Grande salle des Chartreux

La formation sensorielle de l'oreille harmonique

Isabelle Brétaudeau

Jeudi 17.07 – 18h – Grande salle des Chartreux

L'écriture musicale à l'intention des jeunes musiciens

Pierre Chépélov

Vendredi 18.07 – 18h – Grande salle des Chartreux

L'acte créatif dans la pratique artistique dès le plus jeune âge

Joël Clerget

Samedi 19.07 – 9h30 – Grande salle des Chartreux

Qualités et mission de l'enseignant

Mateja Tomac Calligaris

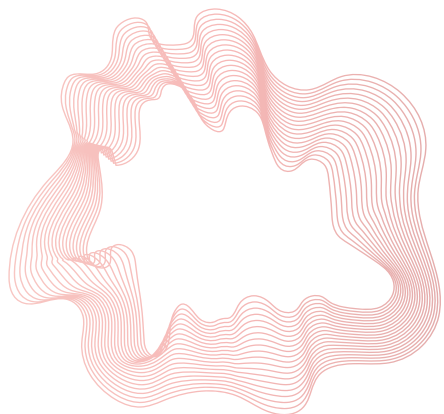
Déroulement de l'action

→ Recrutement / Prérequis

Cet évènement, ouvert sans pré-requis, s'adresse aux membres de la Fédération Internationale Willems® mais également à toute personne, musicienne, professeur d'éducation ou de formation musicales, instrumentiste, professeur de piano, d'instrument à cordes ou de chant, chef de chœur ou simple mélomane, sensible aux objectifs présentés.

→ Délai d'accès

La réalisation de la formation n'est pas conditionnée à un minimum d'inscrits. Une fois la diffusion de l'information effectuée et la campagne d'inscriptions ouverte (au minimum 1 mois ½ avant le début de la formation), le stagiaire a la possibilité de s'inscrire jusqu'à 10 juillet.



Lieux



Les Chartreux St-Irénée
10 avenue Debrousse 69005 LYON
[Google Maps](#)
Site cours + conférences
+ concerts du 14 au 19/07

ICOF
8 avenue Debrousse 69005 LYON
[Google Maps](#)
Site cours du 14 au 19/07



Cathédrale Saint-Jean Baptiste de Lyon
8 place Saint-Jean 69005 LYON
[Google Maps](#)
Site concert du 19.07

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Les lieux dans lesquels se déroulent les formations de la Fédération Internationale Willems® sont majoritairement aux normes PMR. Il est indispensable de contacter la FIW en amont afin qu'elle puisse anticiper et prendre les dispositions nécessaires pour réserver le meilleur accueil possible.

Moyens & Sanctions

→ Moyens permettant de suivre l'exécution de l'action et d'en apprécier les résultats

- Des feuilles de présence, établies par journée de formation, seront signées par les stagiaires et le(s) formateur(s), justifiant de la réalisation de ladite formation.
- Un bilan sous forme de temps d'échange et de discussion sera réalisé le dernier jour de chaque session de formation entre le(s) formateur(s) et les stagiaires.
- En fin de formation, un questionnaire de satisfaction sera distribué aux différentes parties prenantes (stagiaires/employeurs/formateurs) afin de recueillir leurs retours, appréciations et avis (points positifs, négatifs et/ou à améliorer).

→ Sanction(s) de la formation

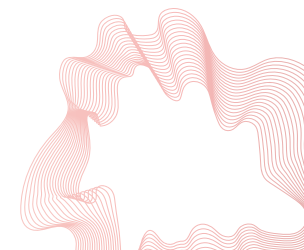
Une attestation, précisant la nature, les acquis et la durée de la session, sera remise par la FIW à chaque stagiaire, à l'issue de la prestation.

→ Règlement(s)

Les différents règlements liés aux Formations et à l'Organisme sont consultables et téléchargeables depuis le site internet de la Fédération Internationale Willems® www.fi-willems.org ou envoyés par mail sur simple demande.

- Règlement intérieur / Fédération Internationale Willems®
- Règlement intérieur / Fédération Internationale Willems® - Hygiène - Sécurité - Discipline
- Conditions Générales de Vente / Fédération Internationale Willems®

> [Consulter les règlements](#)



Tarification / Paiement / Annulation

Tarification

Frais pédagogiques

Tarifs hors frais de transports, hébergement et repas.

Tarifs congrès (6 jours - 32h de cours et concert)		
T1	Plein tarif 1 (dégressif) / inscriptions du 15/04 au 14/05	590 €
T2	Plein tarif 2 (dégressif) / inscriptions du 15/05 au 14/06	610 €
T3	Plein tarif 3 / inscriptions du 15/06 au 13/07	630 €
T4	Tarif réduit pour les Adhérent.e FIW Tarif solidaire sous présentation d'un justificatif (minima sociaux / handicap / étudiant...)	560 €
T5	Tarif stagiaires en formation Willems® Cursus longs	360 €
T6	Tarif journée (1 jours / 7h de cours)	150 €
T7	Tarif atelier (5 jours / 6h15 de cours / 5X1h15)	150 €

- Tarifs non soumis à la TVA (TVA non applicable, article 293B du code général des impôts).
- Pour les écoles adhérentes à la Fédération Willems en tant que membres associés et souhaitant que leurs professeurs participent au congrès, la FIW propose à ce type de congressiste le tarif membre actif à 560 € (sauf si, pour la France, la personne peut bénéficier des fonds de la formation continue-tarif OPCO). À l'inscription, l'école membre associée doit certifier l'appartenance du ou de la congressiste à son équipe pédagogique.
- Les tarifs T4/T5 sont applicables pour les adhérents **à jour de leur cotisation 2025 et de leurs frais pédagogiques de formation.**

- Pour les prises en charge Employeur/OPCO (uniquement pour les Français), contacter le secrétariat pour la constitution du dossier. Consulter également la grille tarifaire du formulaire d'inscription pour plus de détails. Nous rappelons que notre Fédération est certifiée Qualiopi, donnant accès aux fonds de formation continue.

Frais annexes

- Des droits d'usage des locaux s'ajoutent aux frais pédagogiques. Cette taxe journalière est de 5€ par jour de participation, donc de 30 € pour la durée du congrès.
- Les transports ne sont pas pris en charge par l'organisation du congrès. Pour l'hébergement, nous proposons deux offres (une sur place et l'autre dans la proximité immédiate). Pour les repas de midi et du soir, ils peuvent être pris également sur les lieux du congrès. **(Voir annexe 5)**. Les réservations de chambre et de repas doivent être faites à l'inscription, impérativement avant le 15 juin.

Paiement

- Acompte de **150€** à verser au moment de l'inscription.
- Solde à verser en une, deux ou trois fois, et ce avant le 13 juillet 2025.

En cas de non-respect de cet engagement, la FIW se réserve le droit de demander le versement du solde sans délai.

→ Modes de paiement

1. Par chèque bancaire FR (à l'ordre de la Fédération Internationale Willems)
2. Par virement bancaire sur le compte FIW de la Banque postale (références IBAN)
3. Par virement bancaire [PayPal](#) (si virement bancaire Banque Postale impossible)

Code Banque 20041	Code Guichet 01007	N° de compte 1594484H038	Clé RIB 10	Banque La Banque Postale
IBAN : FR65 2004 1010 0715 9448 4H03 810				BIC : PSSTFRPPLYO

Conditions d'annulation

- En cas de désistement jusqu'à 8 jours avant le début de la formation, une somme forfaitaire de 150€ pour dédommagement sera retenue (correspondant à l'acompte versé au moment de l'inscription).
- En cas de désistement à moins de 8 jours avant le début de la formation, aucun remboursement ne sera possible ; le montant total de l'inscription reste dû (frais pédagogiques et droits d'usage).
- En cas de désistement pour cas de force majeure et sur présentation d'un justificatif, seule une somme forfaitaire de 50€ pour dédommagement sera retenue.

→ Engagement mutuel entre les stagiaires et la FIW

- En cas de non réalisation de la prestation de formation (partielle ou totale), la FIW remboursera intégralement aux stagiaires les sommes perçues.
- Les stagiaires s'engagent à honorer le règlement des frais d'inscription suivant les conditions annoncées dans les documents d'inscription. En cas de non-paiement et après les rappels d'usage, le dossier sera remis à un service de recouvrement indépendant : France-Recouvrement.

Inscriptions / renseignements

→ Inscriptions

Le formulaire d'inscription (**Annexe 3**) est à compléter, signer et retourner par mail avant le 10 juillet à secretariat@fi-willems.org ou à l'adresse postale suivante : Fédération Internationale Willems® - 46 rue Bugeaud - 69006 Lyon (France)

Après enregistrement, vous recevrez **une confirmation d'inscription par mail**.

→ Information

- ☎ +33 (0)6.18.16.54.38
(permanence du secrétariat : Lundi, Jeudi, vendredi > 9h-12h30 & Mardi > 9h-12h30 / 14h-16h30)
- ✉ contact@fi-willems.org
- 🌐 www.fi-willems.org



Annexes à télécharger :

- 1- Planning détaillé
- 2- Présentation des ateliers
- 3- Formulaire d'inscription
- 4- Biographies des intervenants
- 5- Renseignements pour l'hébergement et les repas éventuels



- 📍 46 rue Bugeaud – 69006 Lyon (FR)
- ☎ +33 (0)6.18.16.54.38
- ✉ contact@fi-willems.org
- 🌐 www.fi-willems.org

Association enregistrée à la Préfecture du Rhône sous le N° W691063767 / APE N° 8559B / SIRET N° 327 237 566 00077 / Déclaration d'activité enregistrée sous le N° 82 69 12756 69 auprès du Préfet de région d'Auvergne-Rhône-Alpes (Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.)